



## SYNDICAT CGT DES TRAVAILLEURS PRIVES D'EMPLOI ET PRECAIRES DE LA MARNE



Maison Régionale des Syndicats - 15 Bvd de la Paix  
B.P. 11215 - 51058 Reims Cedex  
Tél : 03.26.47.12.82 - Fax : 03.26.47.20.76 - Port : 06.42.55.86.23  
Mail : [stpepcgt51@gmail.com](mailto:stpepcgt51@gmail.com)

### **EXIGEONS LA REOUVERTURE DES NEGOCIATIONS ASSURANCE CHOMAGE !**

**Depuis le 1er juillet 2014, les allocations ont été réduites à 57% de l'ancien salaire, fortement baissées pour beaucoup de salariés qui alternent « petits boulots » et périodes de chômage, tandis que le différé d'indemnisation a été porté de 75 jours maximum à 180 jours !**

Depuis le 1er octobre 2014, deux règles se combinent redoutablement :

- la suppression de « réadmission », qui rend les droits non épuisables, même à quelques euros par jour,
- les droits rechargeables.

Les gestionnaires majoritaires de l'UNEDIC prétendent découvrir le problème, alors que l'UNEDIC publiait, dès juin 2014, le chiffre de 500 000 allocataires concernés par une baisse drastique de leur allocation. Les signataires eux-mêmes ont prévu un droit d'option pour les anciens apprentis, c'est-à-dire, la possibilité de renoncer aux droits initiaux trop bas si on retravaille à un meilleur salaire.

L'UNEDIC reconnaît que les jeunes, les femmes, déjà les plus touchés par la précarité, sont majoritairement victimes des droits rechargeables non épuisables.

Le premier ministre alerté par la mission consacrée à l'intermittence du spectacle (obtenue suite aux luttes en 2014) a demandé, le 7 janvier dernier, une solution urgente.

La CGT a intenté deux recours :

- en annulation de l'accord en raison de la déloyauté des négociations,
- et au Conseil d'Etat contre l'agrément par le Ministre du Travail qui se rend complice des baisses de droits pour les privés d'emploi même cadres, travailleurs précaires, intérimaires, intermittents du spectacle...

Grâce à l'ensemble de ces actions et à la mobilisation du 29 janvier 2015, le principe d'une réunion du groupe paritaire politique de l'UNEDIC sur ce sujet est acquis et elle devrait se dérouler entre fin février et début mars.

D'ores et déjà, nous appelons nos organisations à se réunir et à s'organiser en vue de mobilisations sur l'ensemble du territoire, le 3 mars prochain, jour de la négociation au Medef prévue entre 9h et 11h. Pour peser réellement, il faut donc une action partout (occupation des agences Pôle-Emploi) qui commence très tôt.

**Faites-nous remonter les initiatives prévues pour peser dans le rapport de force afin d'exiger un changement immédiat de la réglementation, pour toutes et tous ceux qui sont concernés !**  
**Un tract appelant à la mobilisation des usagers et des personnels de Pôle-Emploi est déjà à votre disposition.**

**RASSEMBLEMENT LE 3 MARS 2015 A 8h30  
Devant Pôle Emploi CLAIRMARAIS**